



ÉCOLE PRIMAIRE
31 rue de l'École
67210 BERNARDSWILLER
03 88 95 42 93

Site web : www.ec-cath-bernardswiller.ac-strasbourg.fr
MAIL : ce.0671435w@ac-strasbourg.fr

Procès verbal de réunion du conseil école n°2 : 2017/18
Le conseil s'est réuni le jeudi 22 février 2018 à 19h30.
Secrétaire de séance : Mme Journé

Membres présents :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Helbourg Mmes Schaffroth, Meyer, Lonjaret, Orsat M. Klein Mme Hirtz	Directrice Enseignantes Maire de la commune de Bernardswiller Adjointe au Maire, chargée de l'enfance
Membres élus	Mmes et M. Latouche, Gargowitsch Koell, Himber, Deribreux Mmes Journe, Sonntag, Baso, M. Mangeonjean.	Elu(e)s représentant(e)s des parents d'élèves Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mmes Marques, Toylan	ATSEM

Membres absents ou excusés :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Gasser, Mmes Geoffroy, Sadari, Burgard	Inspectrice de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription d'Obernai Enseignantes
Membres élus	Mme Beck	Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mmes Friedrich, Giacomini Mme Pacherie Mme Rapp Mme Bay	Intervenantes en religion Intervenante en anglais Directrice du périscolaire AVS

1/ Désignation du secrétaire de séance. Mme Journé

2/ Approbation du procès verbal du conseil d'école n°1 année scolaire 2017/18.

Le PV n°1 de l'année 2017/18 est approuvé à l'unanimité.

3/ Projet d'école et actions liées.

Projet école :

Objectif 1 : Permettre aux élèves d'acquérir une culture artistique, sportive et numérique en rapport avec le socle commun et les nouveaux programmes de maternelle.

Objectif 2 : Offrir un cadre bienveillant afin de développer le désir d'apprendre pour mener à une posture d'élève chercheur acceptant les essais comme moyen de progression.

Objectif 3 : Dès la maternelle développer la confiance en soi pour devenir autonome et faire des choix éclairés puis en élémentaire aiguïser son esprit critique face aux informations et aux consignes.

Ces objectifs répondent aux 3 axes fixés au plan national et qui doivent impérativement apparaître dans les projets d'école :

Axe 1 : assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle de compétences, de connaissances et de culture

Axe 2 : prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites

Axe 3 : garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège.

Maternelle : Jardinage à Geispolsheim (projet autour de l'écologie), Les petits pisteurs : spectacle de cirque le 06 avril sous chapiteau où les enfants sont acteurs et spectateurs, 26 mars: spectacle autour du thème de l'écologie.

CP/CE1 : Projet jardin, danse contemporaine « le tour du monde en 80 danses », une professionnelle viendra intervenir auprès des enfants, 20 avril rencontre de gymnastique

CE1/CE2 : École et cinéma, course longue le 10 avril au stade de Boersch et athlétisme en mai/juin

CM1/CM2 : Course aux nombres : 2 épreuves de calcul avec une récompense, Badminton le 19/02/18 avec rencontre des CM2 de Saint Nabor et de Boersch, futur rencontre de Hand-ball prévue avec Saint Nabor pour favoriser les échanges entre les CM2 en vue de la 6ème, École et cinéma.

Piscine CP/CE2 et CM1/CM2 à partir du vendredi 06 avril jusqu'au 22 juin 2018

Photo de classe le jeudi 22 mars 2018 le matin.

4/ Enquête rythme scolaire, vote du conseil d'école .

Voir extrait procès verbal en annexe 1

Le sondage fait auprès des parents n'est pas un vote mais une enquête permettant d'avoir l'avis du plus grand nombre. Seul le vote du conseil d'école et du conseil municipal a une valeur légale.

Nous enverrons à L'IEN d'Obernai les délibérations des deux conseils (municipal et école) si les deux sont en accord l'IEN d'Obernai, Mme Gasser rendra un avis favorable puis le transmettra à la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) qui répondra à la mairie. Il y a une vérification obligatoire au niveau du transport scolaire (même si nous ne sommes pas concernés). Après cette vérification, la DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale) donnera un « accord de principe » à la Mairie, puis la validation finale se fera en juillet par la CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale).

Monsieur Le maire donne les modalités et les résultats du sondage :

Questions posées :

- les rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4,5 jours ou retour à la semaine d'enseignement de 4 jours,
- les horaires avec deux propositions : soit 8 h. - 11 h.30 et 13 h.30 - 16 h, soit 8 h.15 - 11 h.45 et 13 h.30 - 16 h.
- des commentaires ou suggestions personnelles.

Sur 134 enfants inscrits à l'école, les parents de 74 enfants ont renvoyé ou déposé en mairie le formulaire complété. Chacun des parents s'est exprimé individuellement. Après dépouillement, 7 votes ont été déclarés nuls. Il reste ainsi 67 votes valablement exprimés. Les résultats de ce sondage sont les suivants :

- Avis sur les rythmes scolaires :

= Retour à la semaine de 4 jours : 61 voix, soit 91 % des exprimés

= Maintien de la semaine de 4,5 jours : 6 voix, soit 9 % des exprimés

- Avis sur les horaires :

= 8 h. - 11 h.30 : 37 voix, soit 55 % des exprimés

= 8 h.15 - 11 h.45 : 30 voix, soit 45 % des exprimés.

Le conseil municipal a déjà délibéré le lundi 19 février et a voté à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec comme horaires : 8h à 11h30 et 13h30 à 16h.

Vote du conseil d'école :

Le conseil d'école de Bernardswiller réuni le 22 février 2018 demande, conformément au décret 2017-1108 sur les rythmes scolaires, un changement de l'organisation de la semaine scolaire.

Après une consultation des membres et un vote, le conseil d'école demande le passage à la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 1

Nombre d'abstention : 0

« Le conseil d'école s'est prononcé en faveur du passage à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) dès la rentrée de l'année scolaire 2018/19 et propose l'organisation du temps scolaire suivante à partir de la rentrée 2018 : »

Les horaires proposés sont :

	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
lundi	8h	11h30	13h30	16h
mardi	8h	11h30	13h30	16h
jeudi	8h	11h30	13h30	16h
vendredi	8h	11h30	13h30	16h

5/ Fête d'école

La date retenue est le vendredi 29 juin. La salle des fêtes de Bernardswiller est réservée en cas d'intempérie à cette date pour la partie restauration uniquement.

Le thème de la fête de cette année : Jardin et fleurs.

[Date de réunion pour les parents intéressés par l'organisation de la fête de leurs enfants : le lundi 09 avril 2018 à la salle des petites mains \(ancienne maternelle\) à 19h30](#)

Si le nombre de parents bénévoles n'est pas suffisant la partie restauration sera fortement réduite voire annulée.

Reconduction des jeux de kermesse gérés par les enseignants : jeux pour les enfants, les CM1/CM2 prennent en charge les stands avec l'aide d'un parent bénévole. Puis mini spectacle.

Reconduction de la partie restauration si il y a assez de bénévoles : Tartes flambées par le Marronnier, barbecue, boissons. **Les parents font un appel à ceux qui pourraient fournir des garnitures (tables et bancs) car il n'y en a pas assez.**

Une tombola avec des lots sera également organisée.

La pré-vente sera à nouveau reconduite, il est important de passer par ce biais car c'est un excellent moyen d'anticiper les achats de nourriture. Les caisses et les stands de nourriture n'ouvriront qu'à l'issue du petit temps d'animation proposé par les enfants après les jeux de kermesse.

6/ Prise de rendez-vous avec les enseignantes et la directrice.

Si vous ressentez le besoin de prendre rendez-vous auprès des enseignantes de vos enfants ou de la directrice, vous pouvez le faire par le biais du cahier de liaison, par mail ce.0671435w@ac-strasbourg.fr ou par téléphone en laissant un message 03 88 95 42 93. Nous n'avons jamais refusé d'entretien qui ont lieu en général la semaine suivant la demande. Il n'y a pas de secrétariat à l'école, c'est la directrice qui recueille les messages et répond au téléphone quand elle n'est pas en classe.

Par contre il serait primordial de ne pas commencer une discussion importante lors des accueils du matin ou de l'après midi. Les enseignantes se doivent de surveiller et d'accueillir les enfants et pendant qu'elles vous écoutent, il est difficile de faire une surveillance active. De cette situation risque de découler des malentendus et des conflits qui n'ont pas lieu d'être. Si vous venez nous parler il faudrait que cela soit au sujet d'une absence que vous excusez, mais pas d'un problème important qu'on ne peut de toute façon pas régler au milieu d'une cour d'école ou d'une salle de classe remplie d'enfants.

7/ Prise en charge des difficultés comportementales et scolaires des élèves et des maladies contagieuses.

Suite aux différents conflits il nous semble important de rappeler qu'il est nécessaire de travailler dans le même sens. Les tensions présentes hors de l'école se répercutent aussi dans l'école. L'école et les parents doivent être dans une logique de co-éducation.

Nous mettons en place tout ce qui est possible (dans la limite des cadres légaux liés à l'école primaire) pour régler les différents entre enfant. Nous demandons toujours aux enfants de venir vers nous quand ils sont en conflit afin de régler le soucis. Nous le faisons quotidiennement et sommes bien évidemment attentives et à l'écoute du bien être de tous les élèves. Dès qu'un élève nous signale un fait nous le traitons. Si un groupe d'élève s'entraîne dans des jeux inappropriés, nous commençons toujours par régler ces comportements en interne, avec le groupe

d'élèves, la ou les classes concernées : dialogue, réflexion, prise de parole en commun lors des conseils de classe entre élèves, mais également des sanctions (voir ci-dessous).

Suite au conseil des maîtres nous vous signalons le renforcement des règles (elles sont pour la plupart déjà en cours) :

- mot cahier de liaison ou appel ou mail si les élèves ont un comportement inadapté.
- si rappel à l'ordre trop fréquent concernant les règles dans le couloir, la cour, les WC, les élèves restent assis sur le banc à côté des enseignantes pendant une partie de la récréation.
- plus aucun élève des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 n'ira aux toilettes pendant les heures de classe (sauf maladies).
- les élèves au comportement récidivant iront aux toilettes après les autres en fin de récréation.
- pas plus de 2 classes dans le couloir et jamais les CE1/CE2 et CM1/CM2 en même temps : une classe attend un peu dehors.
- un suivi particulier peut être mis en place pour certains enfants en grande difficulté comportementale, les modalités sont vues directement avec les parents et ne sont évoquées qu'avec eux.

Les enfants en difficultés scolaires et/ ou comportementales sont également aidés par différentes modalités, PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) c'est une aide ponctuelle sur une difficulté, PAP (plan d'accompagnement personnalisé) c'est une aide pour les enfants dyslexiques avérés, PPS (projet personnalisé de scolarisation) c'est une aide plus globale soumise à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). De nombreux dossiers sont traités et les enseignantes et la directrice y sont engagées.

L'orientation des élèves est aussi prise en charge pour leur donner toutes les chances de réussite future.

Les maladies contagieuses sont signalées à l'infirmière scolaire et au médecin scolaire qui nous donnent les protocoles à suivre (évacuation de l'école, désinfection, demande de certificat médicaux, etc.). Dès leur apparition la directrice les contacte. Si des précautions particulières devaient être prises vous en seriez bien évidemment informés rapidement. Quand on signale juste un cas par affichage et mot, c'est une mesure d'information, il faut vérifier que votre enfant va bien et si vous avez un doute, voir votre médecin traitant et lui signifier les maladies présentes à l'école. Il n'y a rien à faire de plus que pour une autre maladie (grippe, varicelle etc..)

Nous sommes attentives à la transmission des maladies car nous sommes également exposées.

8 /Travaux et équipements.

Merci pour les petits travaux entrepris ainsi que pour les achats de manuels, de dictionnaires et de petites fournitures.

Monsieur le Maire signale qu'il y a des fuites dans le réseau de chauffage de l'école, la perte est passée de 250 litres d'eau par jour à 3 m³, d'importants travaux de réparation auront lieu pendant les vacances de février. Les fenêtres seront également changées pendant les grandes vacances.

La commune de Bernardswiller a participé à un concours de recyclage du verre et a gagné 100€ qui ont été généreusement reversés à la coopérative scolaire.

9/ Définition d'une date pour le conseil d'école n°3.

Le prochain conseil aura lieu le Jeudi 17 mai 2018 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

10/ Verre de l'amitié.

La Directrice : Isabelle Helbourg

Le secrétaire de séance : Aude Journé

Copies du PV transmises aux destinataires suivants :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire de la Commune de Bernardswiller

L'équipe enseignante.

Procès verbal affiché dans les locaux de l'école, accessible aux parents et publié sur le site Internet de l'école.

Les parents ont la possibilité d'obtenir une version papier sur simple demande via le cahier de liaison de leur enfant.